

MAIRIE DE MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE  
*Avenue Alexandre de Lavergne*  
 14810 Merville-Franceville

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b><u>Date de Convocation</u></b> Le 16/03/2026</p> <p><b><u>Date d'affichage</u></b> Le 16/03/2026</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 18h00,</p> <p>Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves MOREAUX, doyen d'âge des conseillers municipaux ;</p> <p><u>Etaient présents :</u>        MM. Matthieu BAUDRY, Lionel BOISSIERE, Bertrand CICHETTI, Emmanuel DAIREAUX, Thierry FROMONT, Luc GHALEB et Yves MOREAUX ;</p>
<p><b><u>En exercice :</u></b> 19</p>	<p>Mmes Marie ARNOUT, Juliette BEUKELS, Emmanuelle DESAUNAY, Marie-Laëtitia GONTON, Mireille JUIN, Annie MAUROIT, Patricia TREMPU et Magaly VARIN ;</p>
<p><b><u>Présents :</u></b> 15</p>	<p>Mmes Marie ARNOUT, Juliette BEUKELS, Emmanuelle DESAUNAY, Marie-Laëtitia GONTON, Mireille JUIN, Annie MAUROIT, Patricia TREMPU et Magaly VARIN ;</p>
<p><b><u>Votants :</u></b> 16</p>	<p>Formant la majorité des membres en exercice.</p>
<p><b><u>Pour :</u></b> 15  <b><u>Blancs :</u></b> 1</p>	<p><u>Absents excusés ayant donné pouvoir :</u> M. Guillaume DUVAL ayant donné pouvoir à M. Yves MOREAUX</p>
	<p><u>Absents excusés :</u> Mme Christiane PALAIN et M. Stéphane MERIRES</p>
	<p><u>Absente :</u> Mme Sophie VOISIN</p>
	<p><u>Secrétaire de séance :</u> M. Bertrand CICHETTI</p>

**OBJET : ÉLECTION DU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection du maire :

1er tour de scrutin	
Nombre de bulletins	16
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

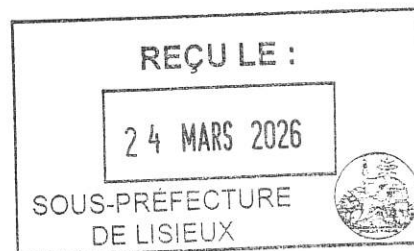
A obtenu :

- Mme Marie ARNOUT : 15 (quinze) voix

Mme Marie ARNOUT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

Le Doyen d'âge,

Yves MOREAUX



MAIRIE DE MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE  
*Avenue Alexandre de Lavergne*  
 14810 Merville-Franceville

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><u>Date de Convocation</u> Le 16/03/2026</p> <p><u>Date d'affichage</u> Le 16/03/2026</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 18h00,</p> <p>Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie ARNOUT, Maire ;</p> <p><u>Etaient présents :</u>          MM. Matthieu BAUDRY, Lionel BOISSIERE, Bertrand CICHETTI, Emmanuel DAIREAUX, Thierry FROMONT, Luc GHALEB et Yves MOREAUX ;</p>
<p><u>En exercice :</u> 19</p> <p><u>Présents :</u> 15</p> <p><u>Votants :</u> 16</p> <p><u>Pour :</u> 16</p> <p><u>Contre :</u> 0</p> <p><u>Abstention :</u> 0</p>	<p>Mmes Marie ARNOUT, Juliette BEUKELS, Emmanuelle DESAUNAY, Marie-Laëtitia GONTON, Mireille JUIN, Annie MAUROIT, Patricia TREMPU et Magaly VARIN ;</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents excusés ayant donné pouvoir :</u> M. Guillaume DUVAL ayant donné pouvoir à M. Yves MOREAUX</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme Christiane PALAIN et M. Stéphane MERIRES</p> <p><u>Absente :</u> Mme Sophie VOISIN</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> M. Bertrand CICHETTI</p>

**OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

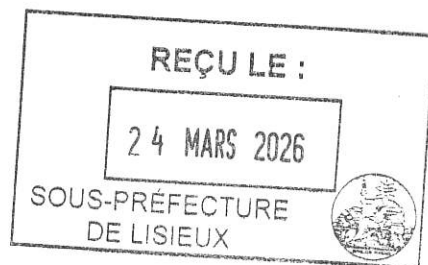
Considérant que le conseil municipal compte 19 membres et que le nombre des adjoints peut être de 5 au maximum,

Il est proposé au conseil municipal de créer cinq postes d'adjoints.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité de créer cinq postes d'adjoints.

La Maire,

Marie ARNOUT



MAIRIE DE MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE  
*Avenue Alexandre de Lavergne*  
 14810 Merville-Franceville

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b><u>Date de Convocation</u></b> Le 16/03/2026</p> <p><b><u>Date d'affichage</u></b> Le 16/03/2026</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 18h00,</p> <p>Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie ARNOUT, Maire ;</p> <p><u>Etaient présents :</u>        MM. Matthieu BAUDRY, Lionel BOISSIERE, Bertrand CICHETTI, Emmanuel DAIREAUX, Thierry FROMONT, Luc GHALEB et Yves MOREAUX ;        Mmes Marie ARNOUT, Juliette BEUKELS, Emmanuelle DESAUNAY, Marie-Laëtitia GONTON, Mireille JUIN, Annie MAUROIT, Patricia TREMPU et Magaly VARIN ;</p>
<p><b><u>En exercice :</u></b> 19</p>	<p>Mmes Marie ARNOUT, Juliette BEUKELS, Emmanuelle DESAUNAY, Marie-Laëtitia GONTON, Mireille JUIN, Annie MAUROIT, Patricia TREMPU et Magaly VARIN ;</p>
<p><b><u>Présents :</u></b> 15</p>	<p>Mmes Marie ARNOUT, Juliette BEUKELS, Emmanuelle DESAUNAY, Marie-Laëtitia GONTON, Mireille JUIN, Annie MAUROIT, Patricia TREMPU et Magaly VARIN ;</p>
<p><b><u>Votants :</u></b> 16</p>	<p>Formant la majorité des membres en exercice.</p>
<p><b><u>Pour :</u></b> 15 <b><u>Blancs :</u></b> 1</p>	<p><u>Absents excusés ayant donné pouvoir :</u> M. Guillaume DUVAL ayant donné pouvoir à M. Yves MOREAUX</p>
	<p><u>Absents excusés :</u> Mme Christiane PALAIN et M. Stéphane MERIRES</p>
	<p><u>Absente :</u> Mme Sophie VOISIN</p>
	<p><u>Secrétaire de séance :</u> M. Bertrand CICHETTI</p>

**OBJET : ÉLECTIONS DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des adjoints :

1er tour de scrutin	
Nombre de bulletins	16
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

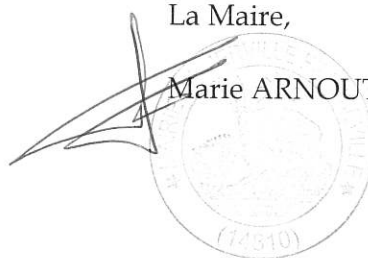
- Liste présentée par Yves MOREAUX : 15 (quinze voix)

La liste présentée par M. Yves MOREAUX ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- M. Yves MOREAUX
- Mme Juliette BEUKELS
- M. Bertrand CICHETTI
- Mme Patricia TREMPU
- M. Emmanuel DAIREAUX

La Maire,

Marie ARNOUT



REÇU LE :

24 MARS 2026

SOUS-PRÉFECTURE  
DE LISIEUX

